

République française
Département du Cantal
COMMUNE DE LACAPELLE VIESCAMP

Séance du vendredi 31 mars 2023

Date de la convocation: 16/03/2023

Membres en exercice : 13

L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Maryline MONTEILLET,

Présents : 11

Présents : Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Patrick EVEILLARD, Simone SALAT, Antoine GENCE, Jacqueline BOULANGÉ, Jérémy LABRUNIE, Alain PEYROU, Caroline BARRAL-AURATUS

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés : Aurore LEFEBVRE par Jérémy LABRUNIE, Serge POTEL par Alain PEYROU

Secrétaire de séance :

Annelise MICHEL-GAGNAIRE

DE_2023_17 - Objet : Convention d'intérêt général 2022-2025 entre le centre socioculturel "A la Croisée Des Autres" et les cinq communes partenaires.

Mme le Maire présente la nouvelle convention d'intérêt général 2022-2025.

Elle fixe, dans le cadre de la convention territorial globale, les objectifs généraux et opérationnels de la politique enfance-famille du territoire.

Elle est établie pour une durée de quatre ans soit de 2022 à 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

A lacapelle-Viescamp, le 31 mars 2023

Le Maire,

Maryline MONTEILLET



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 03/04/2023
et publié ou notifié
le 05/04/2023

RF Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/04/2023 015-211500889-20230331-DE_2023_17-DE